



L'action de l'USM pour l'ENM et les auditeurs de justice

L'USM défend une école porteuse des valeurs qui animent l'institution judiciaire

L'USM est représentée au conseil d'administration de l'ENM.

Elle soutient les projets de développement et de modernisation de l'Ecole, tout en veillant au respect de la qualité et de la neutralité des enseignements.

L'USM veille à la qualité de la formation continue

Elle est attentive à l'accès de tous les magistrats à la formation continue obligatoire.

L'USM a agi pour que la sélection des participants au CADEJ ne dépende plus de la DSJ mais de l'ENM, comme toutes les formations.

L'USM accompagne les futurs magistrats

L'USM aux côtés des auditeurs pendant leur scolarité

Création d'une section syndicale pour rassembler les auditeurs adhérents à l'USM, répondre à leurs questions et faire partager nos valeurs.

L'USM distribue le guide « Vos Droits » (3^{ème} édition) à tous les futurs magistrats

L'USM présente lors du choix du 1^{er} poste

L'USM est la seule à assurer une présence constante à l'ENM pendant la période du choix du 1^{er} poste des auditeurs. Elle est aussi à la disposition des lauréats des concours complémentaires.

Elle demande que les listes proposées comportent un volant de postes et que les déménagements outre-mer soient pris en charge.

L'USM met à disposition sur son site internet des fiches de présentation de chaque juridiction.

L'USM soutient les auditeurs redoublants ou exclus

Elle sollicite la révision du décret du 4 mars 1972 relatif à l'ENM afin que les avis du jury ne soient plus perçus comme arbitraires.

**Actualisation annuelle de la fiche « jeunes magistrats, vos droits »
pour les aider à prendre leurs premières fonctions plus sereinement**